

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 740

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 44 prévoit un quasi-gel de plusieurs prestations, certaines concernent les retraités. Ainsi, les pensions de retraite ne seront revalorisées que de 0,3 % entre 2019 et 2020, alors même que l'inflation était de +1,6 % sur les 12 derniers mois.

Afin de préserver le pouvoir d'achat, notamment des retraités, le présent amendement propose de supprimer cet article.